

Contrat portant occupation du domaine public

ENTRE

La commune de Corbas représentée par son maire, Monsieur Alain VIOLLET agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n° VILLE_2020DL053 du 25 mai 2020 portant délégation du conseil

Dénommée ci-dessous la commune,

d'une part,

ET

La Métropole de Lyon représentée par agissant en vertu d'une délibération du conseil métropolitain n°.....

d'autre part,

EXPOSÉ

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'occupation de la Place du Costel, domaine public de la Ville de Corbas par la Métropole de Lyon.

Article 3 : Durée du contrat

La Métropole de Lyon est autorisée à occuper la Place du Costel dans le cadre des rencontres métropolitaines organisées le 14 juin ayant vocation à faire connaître les services de la Métropole. La demande d'occupation comprend l'installation d'un minibus, un mange debout haut, 3 tabourets bas et une table basse.

La présente convention est conclue pour le 14 juin pour une occupation de 11h à 14h.

Article 4 : Conditions financières

La convention est conclue à titre gratuit.

Article 5 : Conditions générales d'occupation

Le co-signataire s'engage à

- Veiller à la circulation des piétons, s'assurer du respect de la tranquillité, de la sécurité ainsi que de la propreté.



- Signaler à la commune toute dégradation ou défectuosité résultant de sa propre occupation ou du fait d'autrui ;

Fait à Corbas, le

Pour la Métropole, (qualité, date)

Le Maire
Alain VIOLLET